

Le long chemin de la modernisation turque

La Turquie devrait convaincre les européens de la sincérité de leur engagement à accomplir des réformes permettant l'intégration des valeurs européennes essentielles.

Alain Servantie

L'ouverture des négociations en vue d'une éventuelle adhésion de la Turquie à l'Union européenne (UE) a suscité des débats très vifs dans la presse de certains Etats membres, dont s'est fait l'écho le Parlement européen, où certains députés (notamment Parti Populaire européen-PPE, Non Inscrits, Union for Europe of the nations-UEN) ont pu déclarer abruptement que la Turquie n'appartient à l'Europe ni par sa géographie, ni par son histoire, ni par sa culture. Les sondages d'opinion réalisés à l'initiative de la Commission européenne (Eurobaromètre) montrent que le rejet le plus fort est en Autriche, où le souvenir des deux sièges turcs de Vienne (1529 et 1683) est un élément constitutif de l'identité nationale, tout comme à Malte.

Et pourtant ! L'Empire ottoman a été une puissance européenne, à partir du débarquement sur la rive européenne des Dardanelles (1353) et de l'installation de sa capitale à Edirne (1365), longtemps avant de prendre le contrôle de l'Anatolie et de s'étendre jusqu'en Egypte, dans la péninsule arabique et en Afrique du Nord. L'occupation des domaines byzantins et finalement de Constantinople (1453) ont amené une certaine reprise de l'héritage byzantin – ne serait-ce que la reprise des accords passés avec les républiques italiennes, ou, dans un premier temps, des alliances matrimoniales avec des princes chrétiens très semblables aux alliances médiévales entre princes occidentaux (mais cette fois-ci à sens unique).

Toutefois, l'extension progressive des domaines sous contrôle ottoman de la Hongrie au Yemen ont amené un certain « estrangement », ou isolement d'un empire qui se croyait *économie-monde*, en termes braudéliens. Quelques tentatives d'ouverture vers l'Europe occidentale – sous Ibrahim Pacha (grand vizir de 1522 à sa mort, étranglé, en 1536) – à une époque où les pachas issus du *devsirme* pouvaient se réclamer de « fils de chrétiens » et jouer sur leur origine – ou encore à l'ère des Tulipes (1718- 1730) ont échoué. Les raisons pour lesquelles l'Empire ottoman n'a pas intégré le concert européen, lors des traités de Westphalie, ou même lors du Congrès de Vienne, sont à rechercher dans son autosuffisance, ou la croyance qu'il suffisait d'emprunter quelques

technologies pour rattrapper les retards (comme l'introduction de l'imprimerie, 270 ans après l'Europe occidentale). Au contraire de l'attitude volontariste d'un Pierre le Grand qui a su convertir les élites russes et transformer le pays au point d'en faire un acteur majeur sur la scène européenne en près d'un siècle.

Avant le XVII^e siècle, l'Europe en tant que concept politique n'existait pas, la chrétienté s'opposait à l'Islam et les alliances avec les souverains musulmans étaient interdites par l'Eglise. L'implosion de la catholicité, avec la Réforme, a entraîné une mutation du concept de chrétienté vers un concept plus neutre et séculaire d'Europe, où tous les pays sont supposés soumis à un même droit naturel, exprimé dans les traités de Westphalie. Quand la différence de religion a perdu de son acuité – la Turquie jouant un rôle capital dans l'équilibre européen aux XVI-XVII^e siècles –, les analystes politiques ont cherché d'autres fondements d'une différence entre « Europe » et Empire ottoman. On peut en voir les germes idéologiques dans une leçon sur la *Politique* d'Aristote, donnée par Diego de Mendoza, ambassadeur de Charles Quint, devant le Sénat vénitien en 1540. Dans le texte de son intervention, on peut lire une distorsion de la pensée d'Aristote et de sa classification des régimes, entre tyrannie et monarchie, par rapport à un régime démocratique. Selon Jean Bodin, le régime de l'empire turc est semblable aux monarchies occidentales, puisque le régime de la succession y est assez similaire. Pour Mendoza, au contraire, le régime ottoman ne respecte pas l'Etat de Droit (à la différence de ce qu'écrit en 1560 un Postel dans *La République des Turcs* relevant l'attachement au droit de Soliman le « législateur », *Kanûnî* en turc). Cumulés avec l'absence de corps intermédiaires, relevée par Machiavel dans *Le Prince*, et d'aristocratie héréditaire, avec en revanche des promotions au mérite seul (ou à la faveur du prince) comme souligné par Busbecq, ces traits spécifiques à l'Empire ottoman serviront à caractériser ce qu'on appellera au XVIII^e siècle le despotisme oriental.

Un trait caractéristique qui mérite d'être souligné est que le *Divan*, en quelque sorte le conseil des ministres du sultan jusqu'à la fin du XIX^e siècle, n'est quasiment

composé que de pachas, issus de la hiérarchie militaire, alors que les conseils des princes occidentaux sont de plus en plus composés de juristes.

Le 'Tanzimat'

Si l'Empire ottoman, sauf l'aventure égyptienne de Bonaparte, est sorti relativement indemne des guerres de la Révolution française et de l'Empire, l'onde de choc bouleversant l'Europe a amené les premiers sultans du XIX^e siècle (Mahmud II, Abdulmejid), appuyés par des vizirs formés à l'école occidentale, Ali pacha, Fuat pacha, à entamer un processus de réformes et de modernisation, visant à intégrer les technologies européennes, en touchant le moins possible à la base idéologique de l'Etat. Une réorganisation, *Tanzimat* (tout comme initialement la perestroïka soviétique), a été proclamée par le *Hatt-i chérif* de Gülhane du 3 novembre 1839, développée dans le *Hatt-i hümayun* du 18 février 1856, adopté suite aux pressions des puissances européennes : reconnaissance du principe d'égalité entre les religions, égalité de tous devant la loi, suppression de la torture, réforme du système judiciaire, codification des lois civiles et pénales et des procédures judiciaires, organisation d'un enseignement public ouvert à tous, application sévère des lois contre la corruption. Certains des domaines où sont demandées des réformes sont étonnamment proches de ceux où aujourd'hui l'UE exige des réformes de la Turquie.

En 1867, à la veille d'une visite du sultan Abdulaziz en Europe, le ministère turc des Affaires étrangères publia un document affirmant péremptoirement que dans les domaines de l'égalité des religions, éducation, justice, investissements routiers et chemins de fer, « la réforme est accomplie », malgré quelques retards dans certains secteurs « sur l'acceptation des principes d'égalité et de justice auxquels répugnaient l'esprit d'exclusivisme et les préjugés d'une partie de la nation. » Les rapports français, britanniques et russes de la même année sont beaucoup plus mitigés : dans le domaine judiciaire en particulier, les réformes ne sont pas passées dans les faits ; l'armée garde un avantage sur le civil : « L'application des 19 derniers articles du *Hatt-i hümayun* a au contraire depuis quatre ans rencontré de la part du gouvernement ottoman une opposition systématique ». (Voir 13 mai 1867, document turc *Considérations sur l'exécution du firman impérial* du 18 février 1856).

A lire ces textes datant d'un siècle et demi, on peut se demander pourquoi ces réformes ont avorté, pourquoi la Turquie n'a pas accompli la même révolution que le Japon de l'ère Meiji. Jusqu'à présent, les historiens turcs y voyaient les timides prémisses des réformes que Mustafa Kémal Atatürk allait mettre en œuvre de façon radicale à partir de la République. Ilber Ortayli, comparant le processus des réformes turques avec les réformes russes ou japonaises relève toutefois un dualisme en matière d'éducation : les réformes sont limitées à quelques

hommes politiques; le niveau général d'éducation et d'information restent relativement bas ; les réformes sont donc promues sans l'appui de l'ensemble de la population, alors que l'administration reste inadaptée. L'accession au pouvoir d'un autocrate (Abdulhamid II), qui gèle la première Constitution turque en 1878, bloque à nouveau le processus. En fait l'occidentalisation, en dehors d'une mince couche de hauts fonctionnaires turcs, reste confinée à la bourgeoisie commerçante chrétienne ou israélite qui a envoyé ses fils étudier dans les universités italiennes puis françaises (Engelhardt, 1882; Ilber Ortayli). Ses principaux bénéficiaires, les minoritaires, ne l'ont mise en œuvre qu'avec réticence. Par ailleurs, l'Empire ottoman a été pris dans la contradiction d'un effort de modernisation conduisant à une laïcisation de l'Etat et des relations sociales à application territoriale *erga omnes* inspiré des pays occidentaux, alors que les *millets* traditionnelles fondaient leurs revendications nationalistes sur leur constitution comme groupes religieux dont les dirigeants cherchaient à maintenir, voire même renforcer, les particularismes.

Le kémalisme

De 1908 à 1923, l'Empire ottoman a été emporté dans une succession de révolutions internes et de guerres qui ont conduit à son démantèlement et au resserrement de la Turquie sur son territoire actuel.

Ce resserrement sur ce que l'opinion aujourd'hui considère comme le « territoire naturel des turcs », résulte en fait d'une assimilation entre religion et nationalité, héritage de l'Empire ottoman, et de la réduction de la Turquie à sa composante musulmane par les échanges de population de 1923, consacrés par le traité de Lausanne, que certains qualifient aujourd'hui de véritable nettoyage ethnique. Ces échanges ont détruit la structure socio-économique existant dans l'Empire ottoman, où un certain partage des tâches et professions se faisait selon les *millets* (banquiers juifs, maçons et boulangers arméniens, fabricants de brosse grecs), contraignant Atatürk à promouvoir l'intervention de l'Etat là où les entrepreneurs juifs ou chrétiens avaient jusqu'alors le leadership de l'activité économique.

L'idée fondamentale, sous-tendant l'idéologie des Jeunes-Turcs dont s'est inspiré le kémalisme, est exprimée par Ziya Gökalp, à savoir que l'on peut reprendre l'essentiel des technologies (« la civilisation ») sans avoir à modifier l'essentiel de la culture (« la turcité »). Autrement dit que l'on peut procéder à une modernisation, sans changer de valeurs, sans « occidentaliser » (Ziya Gökalp, *Turkish nationalism and Western civilization : selected essays*. Londres : Allen and Unwin, 1959). Après la perte de l'essentiel des provinces chrétiennes, la redéfinition de ce qu'était la nation turque hésitait entre *oumma* et laïcisme intégrateur des différentes composantes de ce qui restait de la Turquie. Le traité de Lausanne, procédant à des échanges de population basés sur l'identi-



L'ouverture à l'extérieur de la Turquie se dénote dans les modes de consommation de la population, dans la pénétration des nouvelles technologies et dans l'arrivée des firmes étrangères. / MAGNUM

te religieuse, a étroitement limité le concept multiculturel développé pendant la période du *Tanzimat*. En pratique, il y a eu une confusion entre religion et nation, autorisant l'immigration de bosniaques ou de kosovars sur la base de la religion plutôt que de la langue. Toute remise en cause d'une idéologie kémaliste toute imprégnée de nationalisme à la mode des années trente, était, jusqu'à naguère, considérée comme remise en cause de l'ordre public. Toute adhésion à des accords internationaux peut être jugée comme atteinte à la souveraineté nationale. L'exaltation du nationalisme comme valeur positive et le culte rendu au leader Atatürk paraissent comme un héritage de cette période, alors que le terme même est décrié à l'Ouest comme trop proche du fascisme.

A ceci, est associée une conception étatique de la vie économique, conduisant à une politique de substitution aux importations et d'autosubsistance qui a conduit à l'émergence de champions nationaux, et qui se reflète dans le rôle économique que s'est octroyée peu à peu l'armée à travers son holding OYAK, aux privilèges exorbitants.

Certaines des réformes destinées à dégager l'emprise de la religion sur la société, telles que la réforme linguistique ou les règles en matière de couvre-chefs, peuvent passer pour des pas vers l'occidentalisation, l'eupéanisation. Dès 1925, Atatürk fait adopter le ca-

lendrier grégorien. En février 1928, il impose l'usage du turc pour les sermons des imams dans les mosquées. En 1928, il impose le passage à l'alphabet latin. En fait, d'aucuns observent que certains dirigeants s'illusionnent à l'idée que changer le chapeau permet de changer les têtes.

Le laïcisme, instauré avec la République, reste dans une certaine mesure de façade essentiellement comme un contrôle de la religion par l'Etat : la construction de mosquées, les écoles religieuses *imam-hâtip*, les attachés religieux des ambassades à l'étranger restent financés par le budget central. Depuis 1980, l'enseignement de la religion est obligatoire.

Des politiques passées, la Turquie a hérité de relations difficiles avec ses voisins (Syrie, Irak, Chypre), et un complexe de se trouver encerclée, isolée, « dans la gueule du tigre » comme expliquait les généraux après le coup d'Etat de 1980, ou encore le ministre des Affaires étrangères, Ismail Cem, devant le Parlement européen en 2000. La persistance du rôle des militaires – jouant avec la notion de rôle capital « géostratégique du pays » – est un frein à des initiatives

politiques audacieuses tant en matière de politique étrangère que de recherche d'une solution socio-économique au problème kurde – les revendications kurdes étant systématiquement qualifiées de terroristes.

L'expression la plus claire de cette politique traditionnelle est reflété dans l'attitude adoptée par le premier ministre Süleyman Demirel, en 1975, quand le secrétaire général de la Commission, Emile Noël, lui transmet la suggestion que la Turquie présente sa candidature à l'adhésion à l'UE, suite à la candidature grecque : « Ne serions-nous pas ridicules ? », a-t-il répondu au ministre des Affaires étrangères. En fait, il craignait le sort de sa coalition, où deux partenaires, Necmettin Erbakan et Alparslan Türkeş, étaient violemment opposés à l'UE, alors que par ailleurs les industriels, notamment par la voix de leur Association (Tüsiad), restaient farouches partisans du maintien de barrières douanières.

La candidature à l'UE

En fait, dès les premières années de la guerre froide, la Turquie a été obligée de choisir son camp : elle a adhéré au Conseil de l'Europe, puis payé son entrée dans par une participation à la guerre de Corée, ouvert des négociations en vue d'un accord d'association avec la CEE dès 1959. Adnan Menderes et son

ministre des Affaires étrangères, Fatih Rüstü Zorlu, discutait de la nécessité d'une participation de la Turquie au processus d'intégration européenne sur le bateau qui les conduisait à l'île où ils allaient être pendus après le coup d'Etat militaire de 1960 : « Notre avenir est en Europe ». Le processus allait être relancé par le président Turgut Özal, en présentant la candidature turque à l'adhésion en 1987, dans le cadre de l'ouverture de l'économie turque au monde et de l'encouragement à la modernisation du capitalisme turc. La politique présente de Recep Tayyip Erdogan poursuit sur cet élan.

L'achèvement de l'union douanière avec l'UE en 1995, alliée à la modernisation de l'économie turque, a entraîné un bouleversement rapide des échanges commerciaux extérieurs, qui, augmentant de 40 % entre 2000 et 2004, sont passés d'une part quasi autarcique du PNB dans les années soixante-dix (5 %) à plus de 30 % en 2005. La structure des exportations a rapidement évolué, les textiles prenant d'abord la première place (encore 40 % aujourd'hui), pour être progressivement dépassés par un ensemble diversifié de produits industriels notamment blancs. L'abandon de l'économie de substitution a forcé les champions nationaux (Isbank, patrons de style *self made men* du *Far West* type Vehbi Koç, ou Sakip Sabanci) à chercher des ressources à l'exportation et à accepter la concurrence. La privatisation de grandes entreprises étatiques – banques, secteur énergétique, de l'acier, des télécommunications – s'est accompagnée d'une ouverture aux investissements étrangers qui stagnaient à un milliard de dollars par an dans les années 1980-2000 mais ont atteint 10 milliards en 2005, représentés aujourd'hui par 12 000 firmes étrangères, contrôlant 25 % des 500 plus grandes firmes turques, notamment dans le secteur financier. On a même vu récemment une banque grecque (Eurobank Ergasias) racheter une banque privée turque (Tekfenbank). Le changement de comportement des industriels turcs laisse à penser que l'accumulation du capital n'est pas liée à une religion donnée, mais plutôt à un comportement épargnant, investisseur et prise de risque/ investissement, à un comportement social d'une classe d'entrepreneurs, faisant siennes les valeurs éthiques en matière de consommation, d'épargne et de production industrielle que Max Weber considérait essentiellement « protestantes ».

Alors que l'introduction de l'imprimerie et de la presse avaient été d'une lenteur reflétant les particularismes culturels, l'ouverture aux nouvelles technologies également prônée par le président Özal a permis une explosion des chaînes de télévision par câble et satellites (500 chaînes aujourd'hui) et du téléphone portable. La multiplication des groupes et la concurrence accrue ont amené à une série de productions nationales à la *hollywoodienne*, de télé-réalités : la *Vallée des loups*, mais où les méchants sont les américains, ou le *Gendre étranger*. L'ouverture à l'extérieur se dénote aussi dans les modes de consommation : vêtements (jeans et bikinis), nourri-

ture (Starbucks à la place du café turc, McDo au döner), parfums, esthétique (fitness, conception du corps), répandus rapidement par la bourgeoisie « cosmopolite », donnée en modèle par une presse à sensation.

La Turquie est pays d'émigration : près de quatre millions d'émigrés dans les différents pays de l'UE, dont 1,3 millions devenus citoyens européens participent activement à la vie politique des pays d'adoption (quatre députés au Parlement européen). Certains des immigrants sont relativement assimilés, notamment quand il s'agit de milieux intellectuels et universitaires, alors qu'une frange importante reste dans des ghettos, encouragés dans un isolement culturel par l'accès aux chaînes de télévision en turc diffusées par les satellites. L'élévation sociale de la deuxième ou troisième génération d'immigrants les conduit à jouer un rôle de plus en plus important dans la vie économique de leurs pays d'adoption (investissements immobiliers, création d'entreprises). Mais la Turquie est aussi un pays d'immigration, accueillant près d'un million de travailleurs souvent illégaux de ses voisins du Nord et de l'Est.

Le rejet de la candidature turque par les instances européennes en 1988, puis encore en 1997, a jeté un doute dans l'opinion publique turque sur la volonté réelle des européens à intégrer ce pays. Les atermoiements sur le contenu des négociations depuis leur début en 2005, les conditions posées notamment en France en instaurant un référendum sur les futures adhésions, les réactions souvent violentes exprimées dans certains Etats membres sur la candidature turque, ont amoindri le support public au processus d'adhésion en Turquie. Un grand défi que doit affronter la Turquie au cours des années qui viennent sera de convaincre les dirigeants politiques européens et les opinions publiques de la sincérité de leur engagement à accomplir des réformes permettant l'intégration des valeurs européennes essentielles – pluralisme dans le domaine religieux, respect de la personne humaine (ce qui implique l'interdiction de la peine de mort), Etat de Droit, liberté de presse. Les turcs croient encore qu'ils peuvent négocier les conditions de leur entrée – en tenant par exemple Chypre en otage, en ne faisant que quelques avancées dans la mise en œuvre des législations communautaires, alors que toute procrastination rend le processus à terme plus difficile. Par ailleurs, les droits des minorités vont bien au-delà de ce qui était dans le traité de Lausanne, et l'on ne peut pas prétendre régler la question kurde en clamant que ceux qui veulent des réformes sont des terroristes. Enfin, en démocratie, l'armée doit être placée sous le contrôle des élus de la nation.

Les propositions de la Commission et les derniers débats au Parlement européen et au Conseil impliquent qu'une conclusion des négociations ne peut se faire avant la discussion des futures perspectives financières de l'UE (2013). D'ici là beaucoup d'eau coulera dans le Bosphore. Mais il est apparu que la perspective d'adhésion est le moteur essentiel des réformes. ■